

FICHE D'ACTUALITE

La ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe

Signé le 29 octobre 2004 à Rome par les 25 Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de l'Union européenne, le Traité établissant une Constitution pour l'Europe ne peut entrer en vigueur qu'à la condition d'avoir été ratifié à l'unanimité des pays membres. A défaut, c'est le Traité de Nice (en vigueur depuis le 1er février 2003) qui demeure applicable.

Cette exigence n'est pas nouvelle puisqu'elle a concerné tous les traités antérieurs, du traité de Rome au Traité de Nice. La ratification peut s'opérer par voie parlementaire ou référendaire (voire les deux), selon les traditions constitutionnelles propres à chaque Etat membre.

Néanmoins, la déclaration n°30 annexée au traité constitutionnel prévoit que « si à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la signature du traité établissant une Constitution pour l'Europe, les 4/5^e des Etats membres ont ratifié ledit traité et qu'un ou plusieurs Etats membres ont rencontré des difficultés pour procéder à ladite ratification, le Conseil européen se saisit de la question ».

L'échec des référendums organisés en France (54,6% de non) et aux Pays-Bas (61,7% de non) a aussitôt conduit les Chefs d'Etat ou de gouvernement à décider d'ouvrir une période de réflexion qui doit être « mise à profit pour permettre un large débat dans chacun des pays ».

Certains pays qui n'avaient pas encore ratifié le traité constitutionnel ont alors décidé de suspendre leur procédure de ratification. C'est notamment le cas du Royaume-Uni, du Danemark, de l'Irlande et du Portugal qui avaient envisagé la tenue d'un référendum.

Le Luxembourg, en revanche, a maintenu son référendum le 10 juillet 2005, lequel s'est traduit par une approbation du Traité constitutionnel européen par 56,5% des votants.

Au 1^{er} décembre 2005, 13 pays¹ sur 25 ont définitivement ratifié le Traité établissant une Constitution et 2 l'ont rejeté.

Le 13 octobre dernier, la Commission européenne a lancé son « Plan D » (comme Démocratie, Dialogue et Débat). Il s'agit selon Mme Margot Wallström, vice-présidente de la Commission européenne, chargée des relations institutionnelles et de la stratégie de communication « d'injecter plus de démocratie dans l'Union européenne, de favoriser un vaste débat public et de permettre la réalisation d'un nouveau consensus sur les orientations futures de l'Union européenne ».

Le Parlement européen a également engagé une réflexion sur l'avenir du processus constitutionnel. Le 24 octobre 2005, la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement de Strasbourg a examiné le projet de rapport de MM. Duff (ADLE, Royaume-Uni) et Voggenhuber (Verts, Autriche) qui appelle notamment à l'organisation à partir du

¹ Ce nombre est porté à 14 si l'on comptabilise la Belgique où le Traité constitutionnel a été approuvé par le Sénat, la Chambre des députés, le parlement de la communauté germanophone de Belgique, le parlement de la région wallonne et le parlement de la Communauté française de Belgique. Seul le parlement de la région flamande ne s'est pas encore prononcé.

printemps 2006 d'un débat européen structuré et de forums interparlementaires entre les parlementaires européens et nationaux.

Il appartient désormais Conseil européen de décider, au cours du premier semestre 2006, sous présidence autrichienne de l'Union européenne, de la suite qu'il entend donner au processus de ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Chronologie :

Décembre 2001 : Adoption par les Chefs d'Etat et de gouvernement de la Déclaration de Laeken sur l'avenir de l'Europe. Cette déclaration prévoit la convocation d'une « Convention » présidée par M. Valéry Giscard d'Estaing

28 février 2002 au 10 juillet 2003 : Elaboration par la Convention sur l'avenir de l'Europe d'un projet de traité établissant une constitution pour l'Europe

4 octobre 2003 au 18 juin 2004 : Examen du projet de la Convention par une Conférence intergouvernementale

29 octobre 2004 : Signature à Rome du Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Début de la période de ratification par les Etats membres

18 juin 2005 : Déclaration des Chefs d'Etat ou de gouvernement prenant acte des résultats négatifs des référendums en France et au Pays-Bas et ouvrant une « période de réflexion et de débat » jusqu'au premier semestre 2006.

Tableau récapitulatif des procédures de ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe
--

(Source : http://europa.eu.int/constitution/ratification_fr.htm)

Les informations contenues dans ce tableau sont, dans plusieurs cas, susceptibles de modification.
En particulier, certains États membres pourraient décider la tenue d'un référendum.

Dernière mise à jour : 04 novembre 2005

Etat membre	Procédure	Date prévue	Précédents référendums européens
Allemagne	Parlementaire (<i>Bundestag</i> et <i>Bundesrat</i>)	Approbation du <i>Bundestag</i> le 12 mai 2005. Approbation par le <i>Bundesrat</i> le 27 mai 2005.	NON
Autriche	Parlementaire (<i>Nationalrat</i> et <i>Bundesrat</i>)	Approbation du <i>Nationalrat</i> le 11 Mai 2005 Approbation du <i>Bundesrat</i> le 25 mai 2005	1994 : adhésion
Belgique	Parlementaire (Sénat et Chambre + assemblées parlementaires des Communautés et Régions). Organisation d'une consultation populaire rejetée	Approbation du Sénat le 28 avril 2005. Approbation de la Chambre le 19 mai 2005 Approbation du parlement de la région Bruxelles-capitale le 17 juin 2005 . Approbation du parlement de la Communauté Germanophone de Belgique le 20 juin 2005. Approbation du parlement de la région wallonne le 29 juin. Approbation du parlement de la Communauté française de Belgique le 19 juillet 2005. Approbation du parlement de la région flamande: pas de date fixée	NON
Chypre	Parlementaire	Approbation par la chambre le 30 juin 2005.	NON
Danemark	Référendum	Précédemment prévu pour le 27 Septembre 2005. Décision de report (pas de date fixée).	1972 : adhésion 1986 : Acte unique 1992 : Traité de Maastricht (2 fois) 1998 : Traité d'Amsterdam 2000 : Euro
Espagne	Parlementaire (Congrès et Sénat) + référendum consultatif	Référendum du 20 février 2005 positif (76,7% de Oui. Taux participation: 42,3%). Approbation du Congrès le 28 avril. Approbation du Sénat le 18 mai	NON

2005.

Estonie	Parlementaire Référendum peu probable	Débat au parlement confirmé pour l'automne 2005. Un débat public devrait cependant être organisé avant le vote final du parlement.	2003 : adhésion
Finlande	Parlementaire	Débat du Parlement initialement prévu pour l'automne et ratification envisagée pour fin 2005-début 2006. Décision de report du processus et présentation d'un rapport au parlement en automne 2005.	Référendum consultatif : 1994 : adhésion
France	Référendum	Référendum du 29 mai 2005 négatif (54,68% de non. Taux de participation 69,34%)	1972 : élargissement CEE 1992 : traité Maastricht
Grèce	Parlementaire Mais proposition d'organisation de référendum déposée par les partis de Gauche	Approbation par le Parlement le 19 avril 2005	NON
Hongrie	Parlementaire	Traité approuvé par le parlement le 20 décembre 2004	2003 : adhésion
Irlande	Parlementaire + Référendum	Référendum reporté . Un <i>White paper</i> sera présenté en septembre 2005.	1972 : adhésion 1987: Acte unique 1992: traité Maastricht 1998: Traité Amsterdam 2001 et 2002: traité Nice
Italie	Parlementaire (Chambre et Sénat)	Approbation par la Chambre le 25 janvier 2005 et par le Sénat le 6 avril 2005	Référendum consultatif: 1989: éventuel projet de Constitution
Lettonie	Parlementaire	Approbation du Parlement le 2 juin 2005.	2003: adhésion
Lituanie	Parlementaire	Traité approuvé par le parlement le 11 novembre 2004	2003: adhésion
Luxembourg	Parlementaire (deux votes) + référendum consultatif	Approbation en première lecture par la Chambre le 28 juin. Référendum du 10 juillet 2005 positif (56,52 oui et 43,48 non. Vote obligatoire) Approbation finale de la Chambre le 25 octobre 2005 (57 voix pour et 1 contre).	NON
Malte	Parlementaire	Approbation du Parlement le 6 juillet 2005	2003: adhésion
Pays-Bas	Parlementaire (Première et deuxième Chambres) + référendum consultatif	Référendum consultatif du 1 juin 2005 négatif (61,7% de non, taux de participation: 63%)	NON

Pologne	Pas de décision	Le parlement n'a pu se décider le 5 juillet sur la procédure de ratification. La décision est reportée et sera prise par le prochain parlement.	2003 : adhésion
Portugal	Référendum	Référendum précédemment prévu pour octobre 2005, en même temps que les élections municipales (révision de la constitution nationale adoptée par le parlement le 22 juin). Mais intention de report du processus.	NON
République Tchèque	Référendum probable. Mais pas encore de décision finale	Intention de report du référendum pour fin 2006-début 2007.	2003 : adhésion
Royaume-Uni	Parlementaire (<i>House of Commons</i> et <i>House of Lords</i>). + référendum	Procédure de ratification parlementaire suspendue (suspension annoncée par le gouvernement le 6 juin 2005)	1975: appartenance CE
Slovénie	Parlementaire	Traité approuvé par le Parlement le 1 février 2005	2003: adhésion
Slovaquie	Parlementaire	Approbation par le Parlement le 11 Mai 2005	2003 : adhésion
Suède	Parlementaire Pas de référendum envisagé à ce stade	La présentation au parlement initialement prévue pour l'été 2005 en vue de vote final en décembre 2005 a été reportée .	Référendums consultatifs: 1994: adhésion 2003: Euro